

Communication

Décisions du Conseil municipal du 3 mars 2026

Tavannes, le 4 mars 2026

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune.

- **Mise au concours** : Un poste d'assistant(e) social(e) à 80-100% est mis au concours afin de renforcer l'équipe du Service social régional de Tavannes.
- **Ordonnance pour l'Ecole à Journée Continue** : Conformément à notre nouveau règlement relatif au domaine scolaire ainsi qu'à la Loi sur l'école obligatoire, une nouvelle ordonnance a été approuvée par le Conseil municipal. [Celle-ci est disponible ici.](#)

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois

